

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 1^{er} février 2024

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2024_003

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :
18

Date de publication : 2 février 2024

Le 1^{er} février 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 janvier 2024 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD,
Mme ROUSSEAU, Mme ÉTIENNE, M. LEFEVRE, M. BILLET,
Mme COUDERT M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES,
M. LECOMPTE, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT ABSENTS : M. BIOT, Mme BIOT FLORIMOND,
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, M. SERRE,
M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI,

M. LECOMPTE et M. PERREIRA GONCALVES ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

CESSION D'UNE PARCELLE

Visas

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le code général des propriétés des personnes publiques,

VU le code de la voirie routière,

VU la demande de la société GFA du Domaine de Duchy,

VU la délibération 2023_080 portant lancement de la procédure de déclassement d'un chemin rural et accord sur le principe de cette cession,

VU l'avis des domaines du 1^{er} décembre 2023,

VU le Rapport du Commissaire enquêteur en date du 10 janvier 2024 portant un avis favorable au déclassement de la parcelle,

VU la Convention signée entre la Commune et le GFA du Domaine de Duchy signée le 23 janvier 2024,

Exposé des motifs

CONSIDERANT que la société GFA du Domaine de Duchy est propriétaire de parcelles cadastrées ZL 30-31-32 qu'elle loue à l'entreprise Mouturat JAD pour le stockage des matériaux extrait dans la carrière parcelles cadastrées (ZL34-36),

CONSIDERANT que la société GFA souhaite acquérir la parcelle servant d'assise à la voie communale dite « Chemin Moulin Poulet » afin de sécuriser les activités de son locataire,

CONSIDERANT que la superficie de cette parcelle est de 2 591 m²,

CONSIDERANT que les frais inhérents à la procédure de déclassement, soit la somme de 2 061.86 €, seront mis à la charge de l'acquéreur en application d'une convention signée le 23 janvier 2024,

CONSIDERANT que l'acquéreur et la commune se sont entendus pour une cession pour la somme de 3 000 € TROIS MILLE EUROS (hors taxe et hors frais de notaire) inférieure à l'estimation des domaines en raison de la situation du bien et du caractère agricole de cette parcelle,

CONSIDERANT qu'au terme de l'enquête publique M. CHARBONNIERAS a émis un avis favorable au déclassement de la parcelle,

CONSIDERANT que le principe de cette vente a été acté par délibération 2023_080,

CONSIDERANT que Me MILLARD, notaire habituel de la commune, sera chargé de recevoir cet acte de cession ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité moins l'abstention de M. LECOMPTE

- **DÉCLASSE** la parcelle issue du bornage des parcelles ZL 37 et ZL 36 d'un côté et ZL 32 de l'autre,
- **APPROUVE** la vente de cette parcelle pour la somme de 3 000 € hors taxe et hors frais de notaire en raison de sa situation,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer les actes nécessaires à la réalisation de cette cession.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 2 février 2024

Le Maire, Yves DELOT,

